

## Association Le Grand Saint Jean

Chemin Combe Roland, BP 155  
07131 Saint Péray Cedex



Centre d'hébergement et de réinsertion social

### ►► **Accueil dans un cadre de vie communautaire :**

**Pour femmes alcoolodépendantes, seules ou accompagnées de leurs enfants de moins de six ans.**

### ►► **Accueil en appartements éclatés :**

**Pour femmes en difficultés sociales, seules ou accompagnées de leurs enfants mineurs.**

Tel: 04.75.81.01.74

Fax: 04.75.81.05.61

Mail: [le.gd.st.jean@wanadoo.fr](mailto:le.gd.st.jean@wanadoo.fr)

## CHRS Spécialisé (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)

### Accueil :

Femmes alcoolodépendantes, en phase de désocialisation désireuses de rompre définitivement avec l'alcool et motivées pour s'engager dans la reconstruction de leur vie avec reprise progressive de l'activité et du poids de la vie quotidienne. .

Accueil en urgence des femmes enceintes.

Personne seule et ou accompagnées d'enfants de moins de 6 ans.

Dossier préalable à l'admission.

### Capacité :

8 places adultes et 6 enfants de moins de 6 ans

### Prise en charge :

Hébergement temporaire (durée contractualisée) dans un cadre de vie communautaire sans alcool.

Accompagnement centré sur la resocialisation et la responsabilisation afin d'accéder à une vie autonome sans alcool.

Accompagnement et soutien de la relation mère/enfant

### Conditions d'hébergement :

Participation financière : 20% de l'ensemble des ressources (prestations sociales/ salaire/ etc.....)

Respect du règlement intérieur.

**CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)**  
**Accueil en appartements éclatés**

**Accueil :**

Tout public Femme  
Personne seule – famille monoparentale  
Demande conjointe d'un travailleur social et de l'intéressée  
Entretien préalable à l'admission.

**Capacité :**

7 places en appartements

**Prise en charge :**

Hébergement temporaire (durée contractualisée).  
Accompagnement social personnalisé (deux référents par situation).

**Conditions d'hébergement :**

Participation financière : 10% de l'ensemble des ressources (prestations sociales/ salaire/ etc.  
Personnes capables de vivre de façon autonome dans des logements indépendants.  
Respect du règlement intérieur.  
Les enfants sont accueillis sous la responsabilité du parent hébergé (tuteur légal).